

# Appel à projet 2022-7 – Profil de stage

## DIM PAMIR

### Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience

### Texte d'orientation

Date de lancement de l'appel : 13 juin 2022

Date de clôture de l'appel : 2 septembre 2022

Dépôt des dossiers : <https://pamir-aap22-7.sciencescall.org/>

Votre contact : [pamir-admin@groupes-renater.fr](mailto:pamir-admin@groupes-renater.fr)

#### Sommaire

1. Présentation et objet de l'appel.....	2
1.1. Recrutement du stagiaire et début du stage .....	2
1.2. Portage et partenaires du projet .....	2
1.3. Etablissement gestionnaire de la subvention .....	2
1.4. Science ouverte.....	2
1.5. Engagements en matière de citation et de communication.....	3
1.6. Mise à disposition du dossier en vue de la production d'analyses statistiques.....	3
1.7. Langue.....	3
1.8. Signatures .....	3
1.9. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier .....	3
1.10. Composition du dossier .....	3
2. Calendrier .....	4
3. Processus de sélection des projets – Critères d'éligibilité et d'évaluation.....	4
3.1. Critères d'éligibilité .....	4
3.2. Critères d'évaluation.....	4
4. Versement de la subvention, suivi, reporting financier et rapport scientifique .....	5

## 1. Présentation et objet de l'appel

Le DIM Patrimoines Matériels – innovation, expérimentation et résilience (PAMIR) lance un appel à projet dont l'objectif est le financement de stages, de niveau licence 3, master 1 ou master 2, qui s'inscrivent dans les axes méthodologiques et les champs thématiques du DIM.

### *Axes méthodologiques*

- Innovations instrumentales et expérimentales
- Données et méthodes numériques
- Pratiques patrimoniales et histoires des collections
- Diagnostic, prévision du comportement et stratégies de remédiation

### *Champs thématiques*

- Objets : production, circulation, usages
- Enregistrements biologiques, climatiques et environnementaux anciens
- Matériaux artistiques : la fabrique de l'art

Le cadre de ces stages a été fixé de manière réglementaire par la Région Ile-de-France.

Le stage dure au minimum deux mois et maximum six mois. C'est la durée effective qui est prise en compte (et non les dates de début et de fin). Le montant de la subvention obtenue sera donc au maximum égal à 6 fois l'indemnité réglementaire de stage.

### 1.1. Recrutement du stagiaire et début du stage

L'étudiant qui sera retenu doit être inscrit dans une université francilienne et effectuer ses travaux dans les locaux de l'un des membres du DIM. Le recrutement du stagiaire doit être effectué au plus tard le 31 décembre 2022. Le stage doit commencer au plus tôt le 1<sup>er</sup> février 2023 et au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023.

### 1.2. Portage et partenaires du projet

#### Définitions

1. Membre du DIM = laboratoire / institution / acteur socio-économique
2. Membre académique du DIM = laboratoire / institution
3. Portage d'un projet = chaque projet est piloté par un personne appelée porteur du projet

Le partenariat du projet doit respecter un certain nombre de conditions, décrites dans la section 3.

### 1.3. Etablissement gestionnaire de la subvention

Sauf cas particuliers (par exemple équipes d'accueil, laboratoires pour lesquels le CNRS n'est pas cotutelle, etc.), ou cas exceptionnels à motiver, l'établissement gestionnaire de la subvention sera le CNRS. L'établissement gestionnaire recrute le stagiaire.

### 1.4. Science ouverte

Le partenariat du projet s'engage à respecter les dispositions indiquées dans le projet en matière de science ouverte. Notamment, les communications/productions scientifiques des personnes impliquées dans le partenariat du projet, devront être obligatoirement référencées dans HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>). Elles devront être signalées à l'équipe administrative du DIM pour qu'elles soient répertoriées dans la collection HAL du DIM, en écrivant à l'adresse [pamir-science-ouverte@groupes.renater.fr](mailto:pamir-science-ouverte@groupes.renater.fr).

### 1.5. Engagements en matière de citation et de communication

- Le soutien apporté par le DIM PAMIR devra être impérativement indiqué dans toute communication écrite ou orale faite autour du projet financé par la phrase suivante : « Projet soutenu par la Région Ile-de-France dans le cadre du Domaine d'intérêt majeur « Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience » » ou « This work was supported by the Paris Ile-de-France Region – DIM “Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience” »
- Pour tout support, notamment dans les présentations orales ou par affiches, le logo du DIM ainsi que celui de la Région devront figurer.
- Le porteur et le stagiaire recruté s'efforcent de participer à toutes les journées organisées par le DIM.
- Des présentations du projet financé pourront être demandées.
- Le porteur s'engage à mettre à la disposition du DIM, les éléments (présentations, images) nécessaires à sa communication (site internet, illustrations, etc.).

### 1.6. Mise à disposition du dossier en vue de la production d'analyses statistiques

Si le projet est soutenu, le partenariat du projet autorise l'équipe du DIM à analyser l'ensemble des éléments du dossier après anonymisation, de manière à produire des analyses statistiques.

### 1.7. Langue

Le projet est rédigé en français.

### 1.8. Signatures

Les signatures sont à inclure dans le fichier du projet. Signent le porteur, le directeur du porteur, l'établissement gestionnaire du stage. Il n'y aura pas de délai supplémentaire pour l'envoi des signatures.

### 1.9. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier

Les fichiers constituant le dossier devront **impérativement** respecter la charte de nommage suivante :

*acronyme du projet\_PAMIR AAP 2022-7\_projet.pdf (ou .doc ou .docx)*

*acronyme du projet\_PAMIR AAP 2022-7\_photo.pdf (ou .doc ou .docx)*

Si besoin est : *acronyme du projet\_PAMIR AAP 2022-1\_credit-photo.jpg (ou .png)*

Si besoin est : *acronyme du projet\_PAMIR AAP 2022-1\_annexes.pdf (ou .doc ou .docx)*

Ces fichiers sont à déposer sur la plateforme d'appel à projet : <https://pamir-aap22-7.sciencescall.org/>.

Un message accusant réception du dépôt du dossier vous est envoyé.

Vous pouvez modifier votre dossier jusqu'à la date limite de l'appel à projet. Une fois votre dossier déposé, nous vous conseillons de faire une dernière vérification : vous assurer que tous les fichiers requis sont bien présents sur la plateforme.

### 1.10. Composition du dossier

1. La présentation du projet, signée par le porteur du projet, le directeur du porteur, l'établissement gestionnaire
2. Une photographie illustrant le projet, qui sera utilisée sur le site et dans les rapports du DIM PAMIR, dans l'hypothèse où le projet serait retenu
3. Les éventuelles pièces justificatives nécessaires

La photo devra être libre de droits, ou soumise à une licence autorisant sa réutilisation, ou accompagnée par un accord écrit de l'auteur pour l'utilisation de la photographie ; les crédits seront indiqués.

## 2. Calendrier

<b>Etape 1</b>	Lancement AAP 2022-7	Date : 13 juin 2022
<b>Etape 2</b>	Date limite de réception des projets	Date : 2 septembre 2022
<b>Etape 3</b>	Eligibilité et évaluation	Du 3 septembre à octobre 2022
<b>Etape 4</b>	Publication des résultats	Date : octobre 2022

## 3. Processus de sélection des projets – Critères d'éligibilité et d'évaluation

- L'éligibilité des dossiers est examinée par l'équipe administrative du DIM et son Comité de pilotage (Copil).
- Le Copil se réserve le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.
- Le Copil statue sur le classement des projets.

### 3.1. Critères d'éligibilité

- Partenariat du projet
  - Le projet est porté obligatoirement par un membre académique du DIM
  - Un membre académique du DIM (laboratoire/institution) ne peut déposer qu'un seul projet
  - Si un membre académique du DIM (laboratoire/institution) est impliqué dans plus d'un projet en tant que porteur, alors tous ces projets sont considérés comme inéligibles
- Complétude du dossier selon le format demandé
  - Le dossier de soumission **complet** doit être déposé dans les délais et sous le format demandé : fichiers requis incluant le fichier de la photo (voir § 1.10), nommage des fichiers, etc.

### 3.2. Critères d'évaluation

L'évaluation des projets prendra en compte les critères suivants :

- La qualité scientifique
- L'adéquation aux thématiques du DIM
- La faisabilité du projet dans le temps imparti avec l'explicitation des activités du stagiaire
- Les aspects de formation associées aux activités proposées
- La qualité de l'encadrement proposé

#### **4. Versement de la subvention, suivi, reporting financier et rapport scientifique**

- Les modalités de versement de la subvention sont précisées par le CNRS quand le CNRS est le bénéficiaire de la subvention, ou bien via une convention de reversement entre le CNRS et l'établissement bénéficiaire qui aura été choisi.
- Le montant demandé s'entend TTC.
- Les bénéficiaires finaux ne sont pas autorisés à prélever des frais de gestion.
- Le reporting financier est effectué par l'établissement gestionnaire selon des modalités définies par la DR4 du CNRS.
- Un rapport final portant sur les aspects scientifiques sera demandé au porteur du projet.